

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze Mars, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Étaient présents (9) : BARTHES Daniel, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, JEAN REMI ANTON, BAGNATI Sylvain, GUIEN Guylaine, GALINIER Norbert, TRILLES Michel,

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Chantal Gabaude a donné procuration à Philippe REY, MORLIERE Ludovic a donné procuration à Gisèle VIALLES, NADAL Caroline a donné procuration à Sylvain BAGNATI, QUIRINY Monique a donné procuration à Monique Quiriny,

Votants : (13)

Secrétaire de séance : VIALLES GISELE

N° 2024-06 :

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU l'article L313-1 du Code de la Fonction publique stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

CONSIDERANT les besoins rencontrés par les services administratifs et techniques

CONSIDERANT les options d'avancements de grade 2024

Le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs,

	NOUVEL EFFECTIF	NOMBRE DE POSTE
Administratif	Adjoint administratif principal 2eme classe 28/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif à temps plein	2
Social	ATSEM 1 ^{ème} classe - temps non complet 30/35 ^{ème}	1
	ATSEM 2 ^{ème} classe - temps non complet 30/35 ^{ème}	1
Culturel	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe – 24/35 ^{ème}	1
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique à temps complet	1
	Adjoint technique à temps non complet – 22/35 ^{ème}	1
	Adjoint technique à temps non complet – 30/35 ^{ème}	1
	Adjoint technique à temps non complet – 20/35 ^{ème}	2
	Adjoint technique à temps non complet – 23/35 ^{ème}	
	Agent de maîtrise	1
ANIMATION	Adjoint Territorial d'animation temps non complet 27/35 ^{ème}	1
Total		14

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

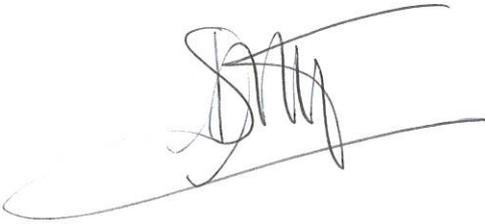
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE la création d'un poste d'agent ATSEM 1^{ère} classe - temps non complet
30/35^{ème}

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
susdits.

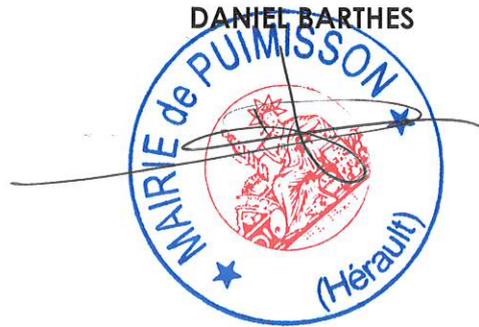
Le Secrétaire de Séance

GISELE VIALLES



Le Maire

DANIEL BARTHES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr